

Section académique du SNES-FSU 6, avenue Marie Reynoard 38100 Grenoble Tél: 04 76 62 83 30

stagiaire@grenoble.snes.edu

STAGE SYNDICALStagiaires 2025

Jeudi 20 novembre à Grenoble, lycée Mounier

La participation au stage est gratuite.

Demande de congé à formuler par écrit auprès de votre chef d'établissement <u>un mois avant le stage</u>. Le congé pour formation syndicale (12 jours par an) est un droit pour <u>toutes et tous</u>, syndiqué·es ou non. Passé cette date, vous pouvez tout de même solliciter une autorisation d'absence.

Inscription en ligne sur le site du SNES-FSU Grenoble: https://grenoble.snes.edu/stages



Un stage syndical spécial stagiaire, pour quoi faire?

Après quelques semaines dans le « grand bain » vous avez sans doute constate, qu'à l'opposé du discours du Ministre sur la rentrée avec « des profs devant chaque classe », partout les personnels doivent se débrouiller, bricoler pour remplir leur mission au service des élèves sans moyens supplémentaires et avec des directives sanitaires souvent confuses.

Pour vous, les conditions d'entrée dans le métier sont loin d'être idéales : les stagiaires à temps plein assurent leur formation en plus de leurs cours et les stagiaires alternant·es jonglent entre l'INSPE et la prise en charge des classes dans leur établissement. Et, cerise sur le gâteau, le salaire de début de carrière se rapproche de plus en plus du SMIC. En pleine crise de recrutement, la revalorisation n'est toujours pas à l'ordre du jour du gouvernement!

Une journée pour prendre le temps... de se renseigner, de partager, de comprendre

Il est essentiel dans ce contexte de construire un collectif pour se former, de s'informer et obtenir des avancées. Au SNES-FSU, nous luttons pour un enseignement de qualité pour tous les élèves, assuré par des personnels qualifiés et reconnus. C'est pourquoi nous œuvrons aux côtés des collègues stagiaires pour obtenir des améliorations significatives de la formation : charge de travail adaptée, entrée dans le métier progressive, reconnaissance du temps de transport, de préparation des cours, transparence des modalités d'évaluation de stage...

Pour l'heure, vos préoccupations sont sans doute loin de la politique gouvernementale en matière d'éducation : gérer vos classes, vous intégrer dans une équipe, préparer vos cours, faire face des situations délicates sont sans doute vos priorités. Vous voulez aussi vous informer : combien serez-vous payés, quels frais de déplacement, comment votre reclassement sera-t-il fait, comment se passent les mutations ?

Ce stage est l'occasion de vous informer sur vos droits durant cette année et pour l'avenir (carrière, mutations...)

Les militant es du SNFS-FSU Grenoble

Programme du stage

Le matin (9h-12h)

Votre regard sur votre début d'année

Questions diverses sur votre année de stage ? Quelles propositions pour une autre formation ?

Les droits des stagiaires et titulaires

- Frais de déplacement, aides sociales
- Indemnités (REP, ISOE)
- Salaire, congés...

- Avancement, promotion
- Concours internes, reclassement
- Gestion au cours d'une année scolaire

L'après-midi (13h30-16h30)

Le SNES-FSU, pour quoi faire ? Et l'année prochaine ?

- L'évolution de notre métier
- Les différents types de postes
- Qu'est-ce qu'être TZR ?

 Comment faire respecter son métier, ses droits, son statut à chaque niveau de l'Education nationale?

Les mutations

• Les phases inter et intra-académiques Quel barème ? Quels vœux formuler ?

Comment s'inscrire au stage?

Les stages de formation syndicale sont un droit. Depuis toujours, le SNES-FSU organise des stages qui concernent les droits des personnels, les conditions de travail, et également l'évolution de nos métiers, de nos disciplines, etc. Ces stages s'adressent à toutes et tous – syndiqué-es et non syndiqué-es – et sont suivis chaque année par de nombreux collègues. Pour exercer ce droit, vous devez déposer auprès de votre chef d'établissement (même si vous êtes à l'Inspe ce jour-là) la demande d'autorisation d'absence (voir p. 4) un mois avant, après l'avoir reproduite et complétée. L'autorisation de participation est un droit, et ne peut donc pas vous être refusée. Vous conservez votre salaire et vous <u>n'avez pas à rattraper vos cours ou vos heures de formation</u>. En cas de problème, n'hésitez pas à nous contacter.

Une fois ces formalités effectuées, n'oubliez pas de vous inscrire en ligne sur le site du SNES-FSU Grenoble: https://grenoble.snes.edu/stages

afin que nous puissions prévoir l'accueil des stagiaires et les documents en nombre suffisant et **d'informer** par politesse vos formateurs à l'INSPE.

MODELE DE DEMANDE D'AUTORISATION D	'ABSENCE POUR FORMATION SYNDICALE
NOM Prénom Grade et fonction Établissement	à M. le Recteur s/c de M. [ou Mme] Principal[e] ou Proviseur[e] du collège/lycée
Conformément aux dispositions de la loi n° 84/16 du 11/01/1984 (art. 34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires et du décret 84-997 définissant l'attribution des congés pour formation syndicale, avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé le [1], [2] pour participer à un stage académique de formation syndicale.	
Ce stage se déroulera à Grenoble. Il est organisé par le Secrétariat académique du SNES-FSU sous l'égide de l'I.R.H.S.E.S., organisme agréé, figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour formation syndicale (arrêté du 29/12/99 publié au J.O.R.F. du 6 Janvier 2000).	
À le	
[1] Indiquer la date du stage [2] Le matin [ou l'après-midi] [ou toute la journée] : n'indiquer que les demi-journées comportant des heures de cours ou de service	
Une question ? Un problème ? Ne restez pas isolé•e ! Contactez-nous à l'adresse mél stagiaire@grenoble.snes.edu Permanences les mardi midi - INSPE de Grenoble et Chambéry	
	SPE de Grenoble et Chambéry
Permanences les mardi midi - IN Des sections dans chaq SNES Section de l'Ardèche	SPE de Grenoble et Chambéry
Permanences les mardi midi - IN Des sections dans chaq SNES Section de l'Ardèche Maison des Syndicats	SPE de Grenoble et Chambéry ue département (S2) SNES Section de l'Isère Bourse du Travail,
Permanences les mardi midi - IN Des sections dans chaq SNES Section de l'Ardèche Maison des Syndicats 25, avenue de la Gare	SPE de Grenoble et Chambéry ue département (S2) SNES Section de l'Isère Bourse du Travail, 32, avenue de l'Europe,
Permanences les mardi midi - IN Des sections dans chaq SNES Section de l'Ardèche Maison des Syndicats 25, avenue de la Gare 07000 PRIVAS	SPE de Grenoble et Chambéry ue département (S2) SNES Section de l'Isère Bourse du Travail, 32, avenue de l'Europe, 38030 GRENOBLE CEDEX 02
Permanences les mardi midi - IN Des sections dans chaq SNES Section de l'Ardèche Maison des Syndicats 25, avenue de la Gare 07000 PRIVAS 07 66 72 87 83	SPE de Grenoble et Chambéry ue département (S2) SNES Section de l'Isère Bourse du Travail, 32, avenue de l'Europe, 38030 GRENOBLE CEDEX 02 04 76 23 14 18
Permanences les mardi midi - IN Des sections dans chaq SNES Section de l'Ardèche Maison des Syndicats 25, avenue de la Gare 07000 PRIVAS 07 66 72 87 83 snes.ardeche@grenoble.snes.edu	SPE de Grenoble et Chambéry ue département (S2) SNES Section de l'Isère Bourse du Travail, 32, avenue de l'Europe, 38030 GRENOBLE CEDEX 02 04 76 23 14 18 s2.38@grenoble.snes.edu
Permanences les mardi midi - IN Des sections dans chaq SNES Section de l'Ardèche Maison des Syndicats 25, avenue de la Gare 07000 PRIVAS 07 66 72 87 83 snes.ardeche@grenoble.snes.edu SNES Section de la Drôme	SPE de Grenoble et Chambéry ue département (S2) SNES Section de l'Isère Bourse du Travail, 32, avenue de l'Europe, 38030 GRENOBLE CEDEX 02 04 76 23 14 18 s2.38@grenoble.snes.edu SNES Section de Savoie
Permanences les mardi midi - IN Des sections dans chaq SNES Section de l'Ardèche Maison des Syndicats 25, avenue de la Gare 07000 PRIVAS 07 66 72 87 83 snes.ardeche@grenoble.snes.edu SNES Section de la Drôme Maison des Syndicats	SPE de Grenoble et Chambéry ue département (S2) SNES Section de l'Isère Bourse du Travail, 32, avenue de l'Europe, 38030 GRENOBLE CEDEX 02 04 76 23 14 18 s2.38@grenoble.snes.edu SNES Section de Savoie Maison des Syndicats
Permanences les mardi midi - IN Des sections dans chaq SNES Section de l'Ardèche Maison des Syndicats 25, avenue de la Gare 07000 PRIVAS 07 66 72 87 83 snes.ardeche@grenoble.snes.edu SNES Section de la Drôme Maison des Syndicats 17, rue Georges Bizet	SPE de Grenoble et Chambéry ue département (S2) SNES Section de l'Isère Bourse du Travail, 32, avenue de l'Europe, 38030 GRENOBLE CEDEX 02 04 76 23 14 18 s2.38@grenoble.snes.edu SNES Section de Savoie Maison des Syndicats 77 rue Ambroise Croizat
Permanences les mardi midi - IN Des sections dans chaq SNES Section de l'Ardèche Maison des Syndicats 25, avenue de la Gare 07000 PRIVAS 07 66 72 87 83 snes.ardeche@grenoble.snes.edu SNES Section de la Drôme Maison des Syndicats	SPE de Grenoble et Chambéry ue département (S2) SNES Section de l'Isère Bourse du Travail, 32, avenue de l'Europe, 38030 GRENOBLE CEDEX 02 04 76 23 14 18 s2.38@grenoble.snes.edu SNES Section de Savoie Maison des Syndicats
Permanences les mardi midi - IN Des sections dans chaq SNES Section de l'Ardèche Maison des Syndicats 25, avenue de la Gare 07000 PRIVAS 07 66 72 87 83 snes.ardeche@grenoble.snes.edu SNES Section de la Drôme Maison des Syndicats 17, rue Georges Bizet 26000 VALENCE	SPE de Grenoble et Chambéry ue département (S2) SNES Section de l'Isère Bourse du Travail, 32, avenue de l'Europe, 38030 GRENOBLE CEDEX 02 04 76 23 14 18 s2.38@grenoble.snes.edu SNES Section de Savoie Maison des Syndicats 77 rue Ambroise Croizat 73000 CHAMBERY

facebook du SNES-FSU de l'académie de

Grenoble.

04 50 45 10 71

haute-savoie@grenoble.snes.edu